

## Faculté de Psychologie, des Sciences de l'Éducation et de Logopédie – Master de spécialisation en Sexologie et clinique des sexualités

Une valorisation de crédits pour une unité d'enseignement de votre programme d'études peut être accordée sous réserve de conditions administratives et d'un accord académique, quand une unité d'enseignement similaire a été suivie dans un autre cursus et que vous pouvez justifier de votre connaissance d'une matière équivalente.

### Remarques :

- Le jury ne peut valoriser davantage de crédits que ceux octroyés par le jury de l'établissement où l'enseignement correspondant a été suivi, évalué et sanctionné.
- Une unité d'enseignement suivie antérieurement ne peut être utilisée que pour une seule demande de valorisation et ne peut déjà avoir fait l'objet d'une autre valorisation dans le cadre de l'admission aux études.
- Si la demande de valorisation implique que l'étudiant-e ne suit pas effectivement 30 crédits à l'ULB et 60 crédits dans le programme concerné, la valorisation devra être compensée par une autre UE déterminée par le jury.
- L'unité d'enseignement valorisée est comptabilisée dans le cycle de l'étudiant pour l'obtention du diplôme mais n'est pas reprise dans le programme annuel étudiant (PAE).
- L'unité d'enseignement sera reprise dans les suppléments au diplôme parmi les crédits valorisés à l'admission et n'interviendra pas dans le calcul de la moyenne de cycle.

Ce formulaire doit être remis au titulaire de cours accompagné d'un relevé de note officiel reprenant l'unité d'enseignement suivie dans un autre cursus.

Lorsque vous aurez obtenu la signature du.de la titulaire (signature électronique, manuscrite ou accord par mail), ces documents (avec, le cas échéant, le mail de confirmation du.de la titulaire) devront être transmis au secrétariat du MS SECL [sexo.psyel@ulb.be](mailto:sexo.psyel@ulb.be)

### REMARQUES IMPORTANTES :

- **Les formulaires papiers et/ou non signés par le.la titulaire du cours ne seront pas pris en compte.**
- 

#### RENSEIGNEMENTS SUR L'ETUDIANT·E

Nom et prénom : ..... Matricule / Numéro de carte d'étudiant : .....

Téléphone : ..... GSM : .....

Courriel : .....@ulb.be

Programme d'études : .....

.....

#### UNITE D'ENSEIGNEMENT VALORISEE

Demande de valorisation de l'unité d'enseignement : (mnémonique + intitulé de l'unité d'enseignement) :

Intitulé.....

Titulaire du cours : .....

Nombre de crédits : .....

**INFORMATIONS SUR L'UNITE D'ENSEIGNEMENT SUIVIE ANTERIEUREMENT LIEE A LA DEMANDE DE VALORISATION (UNE COPIE**

**AUTHENTIFIEE DU RELEVÉ DE NOTE DOIT ÊTRE REMISE PAR EMAIL AU SECRETARIAT [SEXO.PSYEL@ULB.BE](mailto:SEXO.PSYEL@ULB.BE) )**

Intitulé de l'unité d'enseignement .....

Nombre de crédits : ..... Note obtenue : .....

Année académique d'obtention de la note : .....

Nom de l'Institution d'enseignement supérieure précédente où l'UE a été suivie et créditée

**Belgique :**

0 : .....

**Hors Belgique :** .....

Indiquer dans cette case le motif précis invoqué pour obtenir la demande de valorisation de crédits :

.....  
.....

**AVIS DU TITULAIRE DE COURS**

après vérification du contenu de l'UE invoquée

**VALORISATION:**             OUI             NON

Date : .....

Nom du titulaire du cours : .....

Signature de l'enseignant

**Déposer une demande de valorisation de crédits ne signifie pas que la valorisation sera accordée automatiquement ; cela signifie qu'elle sera examinée par le/la titulaire concerné.e et par la Présidente du Jury, et qu'une décision, positive ou négative s'en suivra.**

**Les demandes de valorisation de crédits, sur base d'un cursus suivi il y a plus de 10 ans et non mis en pratique lors d'expériences professionnelles subséquentes, ne seront pas accordées.** Dans de tels cas, il est nécessaire de joindre des informations sur les fonctions occupées au cours des 10 dernières années.